Informations de base

2012/2001(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 2013, autres sections: orientations **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	VAUGHAN Derek (S&D)	14/12/2011
	Rapporteur(e) fictif/fictive GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE)	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	3148	2012-02-21

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/02/2012	Vote en commission		
08/02/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0030/2012	Résumé
15/02/2012	Débat en plénière		
16/02/2012	Décision du Parlement	T7-0050/2012	Résumé
16/02/2012	Résultat du vote au parlement		
16/02/2012	Fin de la procédure au Parlement		
21/02/2012	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2001(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/08464

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE478.722	11/01/2012	
Amendements déposés en commission		PE480.738	31/01/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0030/2012	08/02/2012	Résumé
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T7-0050/2012	16/02/2012	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget 2013, autres sections: orientations

2012/2001(BUD) - 08/02/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets a adopté le rapport de Derek VAUGHAN (S&D, UK) sur les orientations budgétaires 2013 pour les autres institutions (Parlement européen, Conseil, Cour de justice, Cour des comptes, Comité économique et social européen, Comité des régions, Médiateur européen, Contrôleur européen de la protection des données et Service européen pour l'action extérieure).

Les députés rappellent que le plafond de la rubrique 5 -Administration- se chiffre **pour 2013 à 9,181 milliards EUR à prix courant** et que l'adhésion de la Croatie aura incontestablement un impact sur le budget de 2013, notamment pour le Parlement.

Cadre général et priorités du budget 2013 : d'une manière générale, les députés estiment que dans un contexte marqué par des difficultés économiques persistantes, **les institutions devraient geler leurs budgets de fonctionnement**. Ils soulignent toutefois qu'il faut respecter les obligations juridiquement contraignantes et les augmentations budgétaires qui peuvent en découler. Dans ce contexte, ils demandent aux institutions de renforcer leur coopération interinstitutionnelle afin de partager leurs meilleures pratiques, de dégager des économies et, en conséquence, de moderniser leurs politiques relatives aux ressources humaines, à l'organisation, aux technologies et aux bâtiments. Cette coopération interinstitutionnelle peut en outre être utile pour que l'adhésion de la Croatie se déroule le mieux possible.

De manière transversale, les députés réclament également : i) l'application de politiques de non-discrimination afin de faciliter l'accès, le recrutement et l'intégration de personnes handicapées ; ii) la mise en œuvre d'une politique environnementale efficace au sein de toutes les institutions.

Le budget du Parlement européen : en ce qui concerne le budget du Parlement (section I du budget), les députés rappellent que des changements et une réorganisation structurels ont permis de réaliser des économies substantielles dans le budget 2012. Ils encouragent dès lors la poursuite de ces réformes, notamment en termes d'innovation. Toutefois, la commission parlementaire estime que de réelles économies pourraient être faites en

repérant les lignes budgétaires qui présentent des chevauchements ou un manque d'efficacité. Les députés appellent dès lors le Secrétaire général de l'institution à établir un rapport détaillé à l'intention de sa commission des budgets, incluant un récapitulatif clair et précis des lignes budgétaires qui ont été sous-exécutées en 2011.

Pour réaliser des économies importantes à long terme, les députés estiment qu'il faudrait également envisager une évaluation indépendante de son budget et appellent à la création d'un groupe de travail à cet effet et à l'application de toutes ses conclusions une fois qu'elles auront été rendues.

Appelant à la poursuite de la coopération entre la commission des budgets et le Bureau tout au long de la procédure budgétaire annuelle, les députés attendent du Bureau qu'il **présente un projet d'état prévisionnel prudent**, tenant compte des augmentations susceptibles de découler des obligations juridiquement contraignantes, en se concentrant sur des augmentations ciblées du budget compensées par des économies dans d'autres domaines. Dans l'attente, ils demandent le gel des lignes budgétaires liées à tout déplacement en 2013, ainsi que la **non indexation des indemnités individuelles des députés jusque la fin de la législature**.

D'une manière générale, les députés réclament que :

- les économies réalisées n'entravent pas l'activité législative du Parlement européen;
- un dialogue et un processus décisionnel transparent se mettent en place en matière de politique immobilière comprenant des informations détaillées sur l'état d'avancement des projets immobiliers et leurs implications financières ; à cet effet, les députés indiquent qu'**aucun nouveau projet immobilier non prévu ne devrait être entrepris au cours de la présente législature**.

Autres institutions : en ce qui concerne les autres institutions, les députés encouragent ces dernières à geler leurs budgets tout en gardant à l'esprit les obligations juridiques et les nouveaux défis financiers tels que l'élargissement à la Croatie. Ils prennent également acte de la demande de modification de son statut par la Cour de justice européenne (section IV) -ce qui aura un impact direct sur le budget. Pour ce qui est du SEAE, les députés demandent que cette nouvelle institution fasse l'objet d'une bonne gestion financière.

Budget 2013, autres sections: orientations

2012/2001(BUD) - 16/02/2012 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les orientations budgétaires 2013 pour les autres institutions (Parlement européen, Conseil, Cour de justice, Cour des comptes, Comité économique et social européen, Comité des régions, Médiateur européen, Contrôleur européen de la protection des données et Service européen pour l'action extérieure).

Le Parlement rappelle que le plafond de la rubrique 5 -Administration- se chiffre pour 2013 à 9,181 milliards EUR à prix courant et que l'adhésion de la Croatie aura incontestablement un impact sur le budget de 2013, notamment pour le Parlement.

Cadre général et priorités du budget 2013 : d'une manière générale, le Parlement estime que dans un contexte marqué par des difficultés économiques persistantes, **les institutions devraient geler leurs budgets de fonctionnement**. Il souligne toutefois qu'il faut respecter les obligations juridiquement contraignantes et les augmentations budgétaires qui peuvent en découler. Dans ce contexte, le Parlement demande aux institutions de renforcer leur coopération interinstitutionnelle afin de partager leurs meilleures pratiques, de dégager des économies et, en conséquence, de moderniser leurs politiques relatives aux ressources humaines, à l'organisation, aux technologies et aux bâtiments. Cette coopération interinstitutionnelle peut en outre être utile pour que l'adhésion de la Croatie se déroule le mieux possible.

Parlement : en ce qui concerne le budget du Parlement (section I du budget), les députés rappellent que des changements et une réorganisation structurels ont permis de réaliser des économies substantielles dans le budget 2012. Il encourage dès lors la poursuite de ces réformes. Mais, pour le Parlement, de réelles économies peuvent être faites en repérant les lignes budgétaires qui présentent des chevauchements ou un manque d'efficacité. Il appelle dès lors son Secrétaire général à établir un rapport détaillé à l'intention de sa commission des budgets, incluant un récapitulatif clair et précis des lignes budgétaires qui ont été sous-exécutées en 2011. Dans un amendement adopté en Plénière, le Parlement souligne surtout que des économies réelles et substantielles pourraient être réalisées **s'il ne disposait que d'un seul siège**. La Plénière encourage dès lors à évaluer sans délai la situation à cet égard.

Pour réaliser des économies importantes à long terme, le Parlement estime qu'il faudrait envisager une évaluation indépendante de son budget et appelle à la création d'un groupe de travail à cet effet et à l'application de toutes ses conclusions une fois qu'elles auront été rendues.

Appelant à la poursuite de la coopération entre la commission des budgets et le Bureau tout au long de la procédure budgétaire annuelle, le Parlement attend du Bureau qu'il présente un projet d'état prévisionnel prudent, tenant compte des augmentations susceptibles de découler des obligations juridiquement contraignantes, en se concentrant sur des augmentations ciblées du budget compensées par des économies dans d'autres domaines. Dans l'attente, il demande le gel des lignes budgétaires liées à tout déplacement en 2013, ainsi que la **non indexation des indemnités individuelles des députés jusque la fin de la législature**.

D'une manière générale, le Parlement demande que :

- les économies réalisées n'entravent pas l'activité législative du Parlement européen;
- un dialogue et un processus décisionnel transparent se mettent en place en matière de politique immobilière comprenant des informations détaillées sur l'état d'avancement des projets immobiliers et leurs implications financières ; à cet effet, le Parlement indique qu'**aucun nouveau projet immobilier non prévu ne devrait être entrepris au cours de la présente législature**.

Autres institutions : en ce qui concerne les autres institutions, le Parlement les encourage à geler leurs budgets tout en gardant à l'esprit les obligations juridiques et les nouveaux défis financiers tels que l'élargissement à la Croatie. Il prend acte de la demande de modification de son statut par la Cour de justice européenne (section IV) -ce qui aura un impact direct sur le budget. Pour ce qui est du SEAE, il demande que cette nouvelle institution fasse l'objet d'une bonne gestion financière.

Budget 2013, autres sections: orientations

2012/2001(BUD) - 21/02/2012

Le Conseil a adopté des **conclusions** fixant ses priorités pour le budget général de l'UE pour 2013. Elles serviront de base aux négociations avec le Parlement européen et la Commission qui auront lieu plus tard cette année.

Certaines délégations ont demandé à la Commission de veiller à ce que son projet de budget de l'UE pour 2013 tienne compte des efforts d'assainissement actuellement entrepris au niveau national. D'autres ont souligné la nécessité d'honorer les engagements pris dans le passé.

Les conclusions :

- soulignent la nécessité de **tenir compte des contraintes économiques et budgétaires qui pèsent au niveau national** et de maintenir la discipline budgétaire à tous les niveaux ;
- demandent **qu'un équilibre soit trouvé entre l'assainissement budgétaire et la nécessité de poursuivre les investissements**. Cet équilibre devrait être atteint en hiérarchisant les objectifs et en affectant des ressources aux actions qui contribuent le mieux à la croissance et à l'emploi.

Les principaux éléments du budget pour 2013 devraient être les suivants :

- **le strict respect des plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP) par le budget 2013**. Par ailleurs, il faut laisser des marges suffisantes sous tous les plafonds des différentes rubriques et sous-rubriques du CFP, à l'exception de la sous-rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi), afin de pouvoir faire face à des situations imprévues ;
- **un budget réaliste** qui respecte le principe de la bonne gestion financière. Dans le contexte économique actuel, les crédits d'engagement et de paiement doivent être rigoureusement maîtrisés et correspondre à des besoins réels ;
- la Commission et les États membres sont encouragés à poursuivre leurs efforts pour **améliorer les états prévisionnels** dans tous les domaines. Il est essentiel d'établir un projet de budget précis pour que les États membres puissent prévoir exactement le montant de leur contribution au budget de l'Union ;
- la **transparence des recettes** affectées fait partie d'une bonne gestion financière des fonds de l'Union. L'ensemble des institutions, agences et autres organismes doivent fournir régulièrement et en temps utile pour le projet de budget 2013 toutes les informations demandées ;
- la Commission devrait communiquer des **informations précises et fréquentes sur l'exécution du budget** à chaque stade de la procédure budgétaire ;
- étant donné le volume des **engagements restant à liquider** (207 milliards EUR à la fin de 2011), la Commission est invitée prendre toutes les mesures propres à remédier à cette situation lors de chaque procédure budgétaire annuelle. Il importe en effet ne pas procéder à des surestimations afin d'éviter des pressions inutiles sur les budgets nationaux.

Plus spécifiquement, le Conseil :

- encourage la Commission à : i) améliorer les **documents accompagnant son projet de budget**, qui devraient être présentés de la manière la plus transparente, simple et concise possible et clairement justifier les crédits demandés ; ii) améliorer le **système d'alerte** permettant de fournir, en temps utile, des informations transparentes et précises sur l'exécution du budget en cours;
- demande aux institutions de **ne pas augmenter les dépenses administratives** et de réserver leurs financements aux besoins réels, afin de donner un signal positif aux citoyens ;
- déplore la **surbudgétisation récurrente de certaines agences** et rappelle qu'il importe de conserver une maîtrise rigoureuse de leur financement, de façon à prévoir les besoins réels ;
- rappelle, s'agissant du **financement du projet ITER**, qu'il préférerait que les crédits restant à liquider dans le budget pour 2013 soient libérés par des redéploiements.